

Bureau Fédéral

Réunion du 28 juin 2018 Audioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mme Cathy GISCOU et Stéphanie PIOGER
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA.
M. Gérald NIVELON

1. Coupes Européennes masculines

Jean-Pierre SIUTAT expose les principes de participation des clubs français à la Basket Champion's League (BCL) :

- Selon les règles de la BCL, les équipes proposées par la France doivent normalement être classées dans les 5 meilleures équipes du Championnat Jeep Elite.
- Grâce aux résultats des clubs français lors des premières éditions de la BCL, la France dispose de 4 places.
- Selon ce principe, la LNB nous propose les clubs suivants : Le Mans SB, Strasbourg IG et JDA Dijon.
- A titre dérogatoire, la BCL accepte que la France puisse proposer Nanterre 92, au-delà de la 5ème place, au tour préliminaire.

Avis favorable, à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral pour l'engagement des 4 clubs

Concernant l'EuroCup, ECA a confirmé l'engagement de l'AS Monaco, ASVEL et CSP Limoges.

La FFBB prend acte de l'engagement des 3 clubs

2. Prestataire pour plateforme FFBB 2024

Jean-Pierre SIUTAT expose les travaux de la commission de sélection mise en place pour la consultation visant à retenir une société pour le développement de la plateforme FFBB 2024.

13 prestataires se sont engagés dans la consultation. 5 ont répondu. 4 offres ont été jugées recevables et 3 ont sélectionnées dans une short-list. Le 25 juin 2018, la commission, constituée à cet effet, a auditionné et noté les 3 sociétés ; elle propose de retenir la société NETCO SPORTS, dont l'offre financière est apparue la plus avantageuse (248.600 k€ HT) et l'offre technique la plus conforme aux besoins exprimés dans le cahier des charges établi par la Fédération.

Avis favorable, à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral

D'autre part, sur la base d'hypothèses qu'elle propose, la société NETCO SPORTS s'engage sur une fourchette financière pour une extension de mission couvrant le Vivre Ensemble, dont le cahier des charges reste à affiner.

3. Dossier ADA Blois

Jean-Pierre SIUTAT revient sur la publication des communiqués de presse relatifs à la situation du club de l'ADA Blois. Il fait remarquer que la LNB applique ses règlements ; l'ADA Blois ne possède pas de centre de formation agréé, condition nécessaire pour une accession en Jeep Elite.

Afin de faciliter l'obtention de l'agrément du centre de formation de l'ADA Blois pour la saison prochaine, la FFBB a pris les dispositions, comme elle s'en est engagée auprès du club le 25 avril dernier, à attribuer :

- i) Une place en U18 Elite (rendu possible par l'augmentation du nombre de 48 à 60 pour la saison 2018-2019)
- ii) Une place en NM3 (rendu possible, comme les règlements fédéraux le permettent, car l'équipe réserve vient d'accéder en Pré Nationale et a obtenu, de fait, une des conditions d'obtention d'une wild-card pour la NM3).